

COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mardi 24 juin 2025 – 10h00

PROCÉS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 55 / Nombre d'absents : 44 / Nombre de pouvoirs : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix heures, le comité syndical, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, Mme TANCRAY Marguerite (suppléante),
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie (arrivée à 10h18), Mme FROUEL Marie-Françoise, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe (arrivé à 11h), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MICHEL Roger (suppléant),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique, M. SABLÉ Christian (suppléant),
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel (accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier), M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis,
CUA : M. TAFFOREAU Dominique (suppléant),
Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. HAUTON Charles, Mme LESELLIER-GOHRY Nathalie (suppléante), M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit (départ à 10h47) et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. MOUSSET Denis,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain,
CLÉ 7 : M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LALANDE Jean-Claude,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,
URBAIN : M. ARMAND Dominique, Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. LEROYER Rémi, M. MAUSSIRE Jacques et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Gérard FOURRÉ
Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Marc QUÉROLLE

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical du Territoire d'énergie Orne - AG 22-DE

A G E D I

Christian CHARLES donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Louis HAMEL donne pouvoir à Jean-Pierre MARTIN
Serge QUELLIER donne pouvoir à Gérard ROUSSEAU
Denis ROBILLARD donne pouvoir Charles HAUTON
Damien ROGER donne pouvoir à Éric LECARVENNEC
Didier VICIELI donne pouvoir à Jacky ALLEAU

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur Claude MORIN, Maire de Nouans (72), Louis AVICE, juriste, Stéphane BELAND, responsable éclairage public, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Dyhia TALEB, responsable du pôle SIG, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Madame Françoise REIG HAMELIN

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Président informe le comité syndical de l'indisponibilité de Monsieur le député Jérôme Nury qui devait intervenir, sur le déploiement de la fibre optique dans l'Orne. En effet, retenu par des obligations à l'Assemblée nationale, notamment sur le sujet de la Programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie (PPL), il a été contraint de reporter son intervention à une date ultérieure, méconnue à ce jour.

Monsieur le Président ouvre la séance et énonce les excusés et les pouvoirs.

Madame Françoise REIG HAMELIN est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté tel qu'envoyé avec la convocation le 18 juin 2025 :

Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;

DOMAINE DE COMPÉTENCES

1. Modification du guide des aides financières 2025 (vote) ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
3. Fixation de la strate démographique d'assimilation (vote) ;
4. Contrat de bail Te61 – SEM Éner61 (vote) ;
5. Rapport d'activités de la SEM (vote) ;
6. Plan de communication période pré-électorale (vote) ;

FINANCES LOCALES

7. Décision modificative Budget Principal (vote) ;

DOMAINE DE COMPETENCES

8. Délibération concordante de transfert de compétences Éclairage Public (vote) ;
9. Délibération concordante de transfert de compétences IRVE (vote) ;
10. Délibération concordante de transfert de compétences Gaz (vote) ;
11. Validation d'amont d'un contrat local d'expérimentation (accord de Besançon) (vote) ;

AUTRES

12. Affaires et questions diverses :

- Affaire en justice

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical - 13/10/2025 - AG_22-DE

061-256102922-2025_AG_22-DE

A G E D I

- Date des réunions.

Compte-rendu des décisions prises par délégations.

Les décisions du Président

Actualisation du plan de financement prévisionnel pour le projet de chaufferie de la commune des Monts d'Andaine

Par publication en date du 13 août 2024, le Territoire d'Énergie Orne a initié la passation d'un marché public de travaux portant création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur, d'un montant estimé hors taxe fixé à 250 000 euros. L'opération a démarré en mars et prendra fin en septembre 2025.

En raison des offres reçues dans le cadre de la procédure de passation dudit marché public de travaux et des échanges divers avec les organismes payeurs, le plan de financement prévisionnel de l'opération a été actualisé, sous réserve de l'obtention des subventions :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	158 000	45 %
Région		64 608	18 %
Département		30 464	9 %
ADEME		26 000	7 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		73 136,00	21 %
Emprunt			
Total HT		352 207,79 €	100 %

Les données ainsi validées par décision sont donc estimatives et provisoires, seule l'enveloppe réellement attribuée par les organismes financeurs susmentionnés faisant foi.

La parole est donnée à Daniel Bigeon, vice-Président en charge des chaufferies-bois sur ce secteur, qui suit le projet attentivement : les travaux ont commencé en avril et la partie maçonnerie sera terminée en fin de semaine. La mise en route de la chaufferie est prévue courant le troisième trimestre de l'année 2025.

Mandats de maîtrise d'ouvrage communaux ou intercommunaux en éclairage public

- 5 conventions passées ;
- Montant financier total associé : 39 412,84 € TTC actualisé

Transfert de maîtrise d'ouvrage communal en télécommunication

- 18 conventions passées ;
- Montant financier total associé : 384 495,96 € TTC actualisé

Convention de prestation de service en signalisation lumineuse

- Une convention passée
- Montant financier total associé : 600 € TTC pour 6 mois de location

Les décisions du bureau syndical

Attribution du marché pour le groupement d'achat d'énergie

Le 17 octobre 2024, par délibération, les membres du bureau syndical ont sélectionné un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), la société Unixial, afin que le Te61 soit accompagné sur la mise en concurrence sur la forme d'un accord-cadre avec passation de marchés subséquents dans l'achat d'énergie pour le groupement d'achat.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical - 061-256102922-2025-AG_22-DE

A G E D I

L'accord-cadre a une durée de 48 mois à compter de sa notification. Le début de fourniture est programmé au 1^{er} janvier 2026 avec le marché subséquent n°1.

Le Territoire d'Énergie Orne est le coordonnateur du groupement de commandes et il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

La consultation avait pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison du groupement de commandes et la fourniture de services associés.

L'objet du marché comprend les prestations suivantes :

- La fourniture complète en énergie électrique pour les points de livraison alimentant les membres et situés dans le périmètre du présent marché,
- L'accès aux réseaux publics de distribution (Enedis) et son utilisation pour les points de livraison du groupement de commandes situés dans le périmètre de l'accord-cadre, dans le cadre d'un contrat unique,
- La mission de responsable d'équilibre inclus dans le prix de la fourniture en énergie électrique.

Le 7 mars 2025, les membres du bureau ont retenu cinq opérateurs économiques pour ce marché : ENGIE, TOTALENERGIE, VOLTERRES, SELFEE et LBEBUSINESS.

Conditions financières du marché subséquent n°1

Le 8 avril, les membres du bureau ont fixé à 8 200 000 € HTVA en moyenne et par an, soit 0,21 € le kWh (fourniture), le montant plafond du 1^{er} marché subséquent lancé dès la décision du bureau actée pour une réponse attendue le 17 avril 2025. Les opérateurs économiques avaient neuf jours pour déposer leur offre.

Ainsi, au titre de la délégation de pouvoir donnée au Président par le comité syndical pour valider sans formalité spécifique les marchés subséquents portant sur l'achat d'énergie, celui-ci doit, au préalable et de façon obligatoire, respecter les montants maximums et minimums donnés par l'instance compétente pour prendre cette décision.

Le fournisseur attributaire respecte cette enveloppe et le marché subséquent a donc pu être attribué.

C'est Selfee, fournisseur actuel de la ville de Rennes et de la métropole de Rouen notamment, qui a été retenu. Les tarifs seront communiqués dès demain aux membres du groupement, en réunion au Te61 à 14h30 en leur présence, ainsi que celle d'Unixial.

Attribution du marché pour les radars pédagogiques

La consultation avait pour objet la fourniture et la réparation en tout point du département de l'Orne de radars pédagogiques et de leurs accessoires.

L'objet du marché comprend les prestations suivantes :

- Équipement de commande et de contrôle, de sécurité ou de signalisation des routes,
- Pièces détachées et accessoires pour radars,
- Équipement de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage.

Le marché avait été passé selon la procédure formalisée par appel d'offres ouvert sans minimum, soit 50 000 € HT par an pour un montant maximum total de 200 000 € HT, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

L'opérateur économique retenu est Élancité pour un prix unitaire de 1 890 €, qui produit des radars de qualité et durables.

Attribution du marché jumeau numérique

Présentation de Dyhia Taleb, responsable SIG du Te61

Le 19 février 2025, le marché « Jumeau numérique » a été lancé. Le marché avait pour objet l'acquisition de prises de vues obliques et la réalisation d'un jumeau numérique trois dimensions (3D) et de son cadastre solaire. L'Orne est le quatrième département de France à développer ce projet.

Sur le département de l'Orne, il sera produit par photogrammétrie des clichés orientés du PCRS et du lidar pour répondre à des usages d'intérêt public local, comme :

- La modélisation des risques naturels ;
- La planification des interventions (services de secours, services de sécurité...) ;
- La promotion du développement touristique ;
- La promotion de la transition numérique ;
- La mise à jour à jour du PCRS image (« Raster ») à partir des prises de vue verticales.

Le marché a été attribué le 8 avril 2025 par lots aux opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 - Acquisition de vues obliques et nadirales en zones urbanisées à l'entreprise GEOFIT (51 298,15 €)
- Lot 2 - Crédit d'un Jumeau Numérique 3D et de son cadastre solaire à l'entreprise GEOFIT (404 882 €)

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical_Territoire d'Énergie Orne_061-256102922-2025-AG_22-DE

A G E D I

- Lot 3 - Acquisition d'une plateforme d'exploitation et de simulation à l'entreprise IGO (62 157 €)
- De plus, le dossier de demande de subvention au FEDER déposé dans le but d'obtenir 80 % d'aide financière (avec un plafond de 431 000 €), a été accepté pour une subvention de 425 718,18 €.

Question de Franck Moisseron de Domfront en Poirarie : Dans quelle mesure cet outil peut accompagner le développement touristique d'un territoire ?

Réponse de Monsieur le Président : le jumeau numérique permettra d'extraire des images en 3D et de les mettre en valeur. Par exemple, pour mettre en valeur une piste cyclable et encourager le vélo-tourisme, l'outil sera un bon moyen de communication. Une présentation sera diffusée aux élus après la réunion.

Programme travaux complémentaires « intempéries » suite à la tempête Caetano

Pour rappel, le programme travaux “intempérie” suite à la tempête CIARAN en 2023 a été intégré pour un montant total de travaux de 621 394 €, soit une dotation de 522 474,96 € validé par délibération des membres du bureau le 6 février 2025.

Le 14 mai 2025 par notification d'avis favorable du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, un financement complémentaire à hauteur de 2 164 843,08 € au titre du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale spécifique “intempéries” a été accordé au Te61.

Le département de l'Orne ayant été fortement impacté par la tempête CAETANO en 2024 et suite aux dégâts provoqués par celle-ci sur de nombreux réseaux électriques, les membres du bureau ont attribué une enveloppe budgétaire “intempéries” complémentaire au programme travaux 2025 d'un montant total de 2 706 054 € pour 26 communes.

Ouverture de poste d'un emploi saisonnier

Les membres du bureau syndical ont acté l'ouverture d'un poste en emploi saisonnier pour la période des congés d'été pour des tâches ponctuelles administratives au sein des différents services du Te61. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents présents au sein de la collectivité sur cette période.

L'agent ainsi recruté exerce les fonctions suivantes :

- Gestion de l'accueil physique et téléphonique, et du courrier,
- Assistance administrative aux différents services,
- Gestion de la flotte de véhicule, des commandes et des stocks,
- Organisation d'évènements internes.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera celui afférent au grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures, pour une durée de six mois consécutifs.

Intégration des frais de fonctionnement dans le coût de la chaleur des chaufferies-bois

Présentation de David Durand, ingénieur bois

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a informé le Te61, pour son budget annexe « production de chaleur », de la nécessité que les charges, de personnel notamment, soient couvertes par ses recettes propres et non celles du budget général.

Les charges de personnel de ce budget annexe peuvent être divisées en deux sources :

- Les charges liées au montage et à la réalisation de nouveaux projets (chaufferies, réseaux de chaleur)
- Les charges liées au fonctionnement des installations existantes (suivi des installations, facturations, approvisionnement en combustible)

Actuellement le montant est un forfait de 500 € ou 1 000 € en fonction de l'année de lancement du projet et ne dépend ni du type d'installation (chaufferie dédiée, réseau de chaleur), ni de ses caractéristiques (dimension, puissance, consommation, réseau).

Pour approcher des coûts réels supportés par le Te61 et afin de simplifier l'application des charges les membres du bureau ont décidé d'appliquer par chaufferie/réseau existant et à venir la formule suivante :

- Chaufferies dédiées avec réseaux techniques : cotisation = $P_{bois} \times 25€$
- Chaufferies dédiées avec réseaux de chaleur : cotisation = $(P_{bois} \times 25€) + (Nb \text{ sous-stations} \times 50€)$

P_{bois} = Puissance chaudière(s) bois installée(s), représentative de la taille ET de la consommation de l'installation.

L'impact de l'application de ces charges seraient d'environ 1 à 2 c€/kWh. Le Coût annuel est entre 3 000 € et 6 000 € en fonction des chaufferies :

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Te61 du 15 juillet 2025 AG_22-DE

A G E D I

Installation	Prix moyen actuel	Proposition nouveau prix moyen	Couverture des charges de personnel budget annexe
Rânes	8 cts	10 cts	6,6 %
Tourouvre	13 cts	15 cts	11,6 %
Rémalard	12 cts	14 cts	10,0 %
Monts d'Andaine	En travaux	13 cts	5,0 %

1. 2025-AG-12 Modification du guide des aides financières 2025 (vote)

Le Président rappelle qu'un guide des aides financières à destination des collectivités a été élaboré en 2017 et que celui-ci est actualisé chaque année. Ces contributions et aides financières traduisent l'effort du Te61 à soutenir l'investissement des collectivités adhérentes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique. En raison de l'évolution de la compétence « chaufferie-bois » du Te61, comme évoqué ci-dessus, Monsieur le Président propose d'actualiser le guide 2025, de la manière suivante (détails en annexe) :

Nouvelles tarifications :

Phase d'exploitation « chaufferie-bois » : participation des collectivités

- Suppression du forfait annuel actuellement de 1 000 €
- Ajout d'une cotisation en fonction de la puissance bois installée et du nombre de sous-stations

Installation	Chaufferies dédiées et réseaux techniques	Réseaux techniques
Calcul*	$P_{bois} \times 25€$	$(P_{bois} \times 25€) + (Nb \text{ sous-stations} \times 50€)$
Mode de participation	Cotisation annuelle	Intégré dans le coût de la chaleur

P_{bois} = Puissance chaudière(s) bois installée

*Le montant de la participation = arrondi au millier le plus proche du calcul correspondant.

Après en avoir délibéré et pris connaissance de la modification du guide 2025 d'aide financière aux collectivités, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical accepte les modalités financières telles que présentées et annexées.

2. 2025-AG-13 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote)

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 27 février 2025 a été transmis à chaque délégué par courriel le 5 mars 2025. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 février.

3. 2025-AG-14 Assimilation à une strate démographique (vote)

Présentation de Louis Avice, juriste

Pour la création de grades, les statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux prévoient l'assimilation des établissements publics locaux à des communes. Cette assimilation se fait au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer. Une telle assimilation s'applique aux syndicats mixtes composés exclusivement de collectivités territoriales ou de groupement de ces collectivités, tel que le Territoire d'Énergie Orne.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le comité syndical décidait d'élever la strate, actuellement de 2 000 habitants à une strate démographique communale supérieure de 40 000 à 80 000 habitants, nécessaire notamment à l'évolution de la carrière des agents ainsi qu'à la mise en place d'une direction générale des services.

Cette décision a été contesté par Monsieur le Préfet, aux motifs que :

- L'effectif du Te61 est inférieur à la moyenne nationale,
- Le budget : dépenses réelles de fonctionnement insuffisantes,
- Les compétences du syndicat sont trop spécialisées.

Après différents échanges de mails entre les services de la préfecture et ceux du Te61, par courrier officiel, et une rencontre en Monsieur le Préfet et Monsieur le Président, la préfecture préconise une assimilation entre 2 000 et 10 000 habitants.

En réponse, le Te61 propose la strate supérieure, soit entre 10 000 et 20 000 habitants.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Te61 du 17/12/2024 à 2025 AG_22-DE

A G E D I

Après avoir entendu ce rapport et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité DÉCIDE, compte tenu de la nature, de la technicité et de la diversité de ses compétences, de l'importance de son budget et des caractéristiques fonctionnelles des agents à encadrer de classer le Territoire d'Énergie Orne dans la strate démographique de 10 000 à 20 000 agents.

Départ de Monsieur Benoit RAULT et arrivée de Monsieur Jean-Philippe BALLOT

4. Contrat de bail Te61 - SEML Ener61

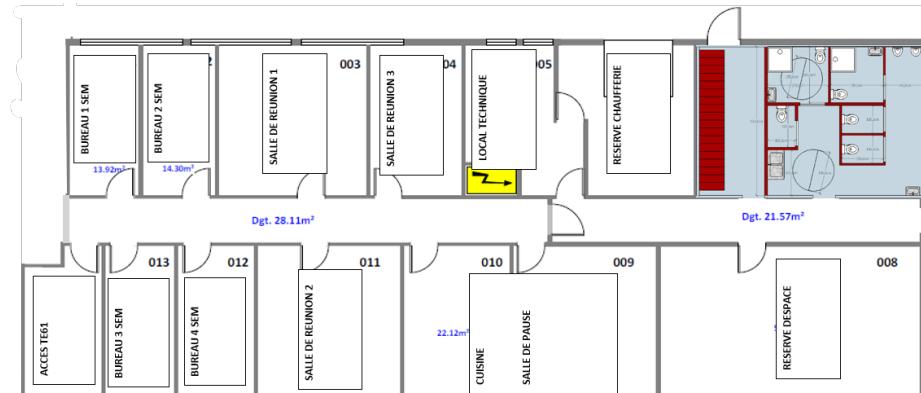
Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques occupent une place centrale, il est crucial de concevoir et d'établir une production d'énergie qui préserve davantage les ressources naturelles, qui soit locale, vertueuse et en cohérence avec son territoire. C'est sur la base de cette hypothèse que l'idée de créer une société d'économie mixte a émergé en décembre 2021. Cet instrument opérationnel et financier vise à intensifier les initiatives de production et de diffusion d'énergies renouvelables sur le territoire ornais, aussi bien par ses propres projets que par l'engagement conjoint avec d'autres acteurs privés ou investisseurs dans des projets.

Fruit d'une coopération avec Te61, la société travaille, depuis sa création, sur plus d'une trentaine de projets en développement ou en exploitation : installations de panneaux photovoltaïques, parc éolien citoyen, unités de méthanisation... et ce, sur l'ensemble du territoire ornais. Aujourd'hui, la Société Éner61 est au service des collectivités mais aussi des acteurs privés pour accompagner et accélérer la transition énergétique de notre territoire.

Dans le cadre de son activité, la SEM Éner61 a publié une offre en début d'année dans le but de recruter du personnel pour développer et accompagner les projets de la société. Le siège social actuel est 6 rue de Gâtel, siège social du Te61. Avec l'acquisition d'un nouveau bâtiment situé 4 bis rue François Arago, il sera proposé aux membres du comité syndical de louer des bureaux à la SEM Éner61 afin qu'elle puisse y installer les futures recrues.

En effet, le 6 mai le Te61 est devenu propriétaire d'une parcelle voisine où se situe un bâtiment occupé auparavant par l'URSSAF. Actuellement le bâtiment est dépourvu d'électricité, d'eau et de chauffage. La priorité est donc d'installer les réseaux afin d'utiliser les locaux à compter du mois de septembre 2025. Les travaux ont débuté cette semaine pour une durée de trois semaines.

Cette acquisition va permettre d'obtenir des places de parkings supplémentaires, de nouveaux bureaux et salles de réunion. Le projet est le suivant :



Dans les locaux actuels, la cafétaria sera transformée en bureau pour deux postes et la salle de réunion du pôle technique accueillera le service éclairage public. Ainsi le pôle transition énergétique pourra disposer du rez-de-chaussée.

Afin de pouvoir mettre à disposition les bureaux de l'annexe à la SEM Éner61, un contrat de bail devra être rédigé et signé des deux parties. Monsieur Philippe Auvray en tant que président du Te61 et président de la SEM Éner61 ne pourra pas être signataire ainsi que tout autre élu siégeant à la SEM afin de limiter les conflits d'intérêt. Ainsi il est proposé aux membres du comité syndical de désigner Monsieur Philippe Challier comme signataire du bail représentant du Te61.

Après en avoir échangé, le comité syndical accepte que Monsieur Philippe Challier soit le signataire du bail susmentionné en tant que représentant du Te61. Une délibération sera nécessaire pour la signature de celui-ci.

5. 2025-AG-15 Rapport d'activités de la SEM (vote)

Présentation d'Hélène Tesson, ingénierie photovoltaïque

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux SEM la présentation d'un rapport annuel à leurs assemblées délibérantes. Celui-ci a été envoyé tel qu'annexé aux membres du comité syndical et n'a soulevé aucune remarque.

Dans ce rapport, sont inscrits notamment :

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Te61 AG 2025 AG_22-DE

A G E D I

- La création d'une SAS appelée « Perche Solaire », dédiée à la centrale solaire au sol sur l'ancien site d'enfouissement de déchets de Perche en Nocé. Ce projet a obtenu l'autorisation d'urbanisme purgée de tous recours et est lauréat de la 7^e période de l'appel d'offre CRE. Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux. Actuellement quatre offres ont été reçues et seront analysées. Les travaux devraient démarrer en septembre pour une mise en service début 2026.
- La création de la SAS « Orne Ombrières » en février 2024, les actionnaires sont Éner61 (49%) et SEE YOU SUN (51%). Il s'agit de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques. De nombreux projets avaient été étudiés, cependant à la suite des annonces gouvernementales sur le tarif dégressif jusqu'au 31 juillet, les projets ont été suspendus à l'heure actuelle. Seul le projet de Saint-Langis-lès-Mortagne est maintenu, le dossier ayant été déposé avant cette annonce. Les travaux sont programmés pour le 3^{ème} trimestre 2025.

Question de Franck Moisseron de Domfront en Poiray : Les communes dont les projets ont été suspendus ont reçu un courrier afin de prévenir le Maire. Une réunion complémentaire est-elle prévue concernant l'avenir de ceux-ci ?

Réponse de Monsieur le Président : Tout ce que l'on sait c'est que l'avenir des projets photovoltaïques sur le territoire national est actuellement entre les mains des parlementaires. Un moratoire est en cours de débat, si celui-ci est adopté, tous les projets photovoltaïques seront abortés.

Question de Monsieur Franck Moisseron : La conclusion en serait-elle de même pour les projets privés ?

Réponse de Monsieur le Président : Les effets seront les mêmes que ce soit d'origine publique ou privée.

Point finances

- Charge d'exploitation : 65 788 € (Achats et charges externes, impôts, salaires...)
- Perte de l'exercice : 69 903 €
- Bilan de la société s'élève à 3 781 727,22 €

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité des présents, d'approuver le rapport d'activités 2024 de la SEM Éner61.

6. 2025-AG-16 Plan de communication en période pré-électorale (vote)

Intervention de Julie Boisgontier, responsable communication

A compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au jour de l'élection, les actions de communication mises en œuvre par le syndicat sont encadrées. Sont ainsi concernés, entre autres, les flyers et documents d'information édités, les revues « Infos énergie » avec notamment l'éditorial du Président, les inaugurations, les cartes de vœux, mais également les modes de communication électronique (sites internet, blogs et comptes de réseaux sociaux). Le Te61 doit veiller à respecter les règles en matière de communication préélectorale, suivant un calendrier précis. Afin de ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues par le code électoral, les élus, candidats ou non, doivent se demander si les actions de communication envisagées ont été décidées du fait de la proximité des élections.

Un plan de communication du Territoire d'Énergie Orne pour la période pré-électorale du 1^{er} septembre 2025 au mois de juin 2026 a été envoyé aux membres du comité syndical tel qu'annexé et n'a soulevé aucune remarque.

Après délibération, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité des membres présents, ce plan de communication tel que présenté et annexé.

Question de Frédéric Hardy : Ces dispositions empêcheront-elles la venue de Monsieur Jérôme Nury à un comité en fin d'année ?

Monsieur le Président : La venue de Monsieur Jérôme Nury n'est pas remise en cause, puisqu'il ne s'agit pas d'une invitation politique.

7. 2025-AG-17 Décision modificative budget principal (vote)

Présentation d'Isabelle Thierry, responsable comptabilité

L'obtention de subventions complémentaires FACÉ intempéries nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires au budget primitif du budget principal 2025.

Ainsi il convient de modifier le budget principal de la façon suivante :

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
Comité Syndical TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE 2025 AG_22-DE
A G E D I

Dépenses		Recettes	
2315 Immo. en cours	2 736 054,00 €	1321 Particip. De l'État	1 954 913,00 €
		13258 Subvention ENEDIS	1 068 220,00 €
		13248 Autres subventions	- 287 079,00 €
Total	2 736 054,00 €	Total	2 736 054,00 €

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité des présents approuvent la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

8. 2025-AG-18 Délibération concordante de transfert de compétences éclairage public (vote)

Présentation de Stéphane Béland, responsable éclairage public

Actuellement, 150 communes et 4 CDC du département ont transféré la compétence éclairage public au Te61.

Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré la compétence éclairage public au Te61 depuis la dernière réunion du comité syndical :

- Merlerault le Pin (fusion de communes),
- Saint Symphorien les Bruyères,
- Chandai,
- Saint Martin d'Écublei,
- Saint André de Messei.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transferts de la compétence éclairage public des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

Intervention de Claude Morin : Je suis Maire d'une commune en Sarthe et je siège au sein d'une CDC regroupant de nombreuses communes Sarthoises ainsi que deux communes Ornaises. Ces deux dernières ont félicité le Te61 pour leurs tarifs et leurs compétences en matière d'éclairage public. La Sarthe ne disposant pas de syndicat départemental, les communes de ce département ne peuvent bénéficier d'un service similaire.

9. 2025-AG-19 Délibération concordante de transfert de compétences IRVE (vote)

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques à vocation à diminuer petit à petit, les initiatives privées ayant émergées sur le territoire. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE), l'entreprise privée e-station devait installer les futurs bornes dans les territoires des collectivités. Cependant, le nombre d'immatriculation de véhicules électriques est inférieur à celui estimé et en baisse. Ces bornes ne seront peut-être jamais installées.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune nouvelle Merlerault-le-Pin a transféré la compétence IRVE au Te61. Ce transfert de compétences sera ajouté au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transferts de la compétence IRVE de la commune susdite et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

Intervention de Bernard Surcin : Je confirme que ce type de borne devait être installé sur le territoire de ma commune mais qu'actuellement je n'entends plus parler de ce projet.

10. 2025-AG-20 Délibération concordante de transfert de compétences Gaz (vote)

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de réception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Te61-256102922-2025-AG_22-DE

9

A G E D I

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune nouvelle Merlerault-le-Pin a transféré la compétence gaz au Te61 et pourra ainsi bénéficier du contrôle de concession. Ce transfert de compétences sera ajouté au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transferts de la compétence gaz de la commune susdite et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

11. 2025-AG-21 Validation d'amont d'un contrat local d'expérimentation (vote)

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Le 27 septembre 2024, par délibération le comité syndical validait les termes du protocole de Besançon au sein du périmètre de la concession, soit celui du département de l'Orne, édicté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine et Enedis.

Par ce protocole, signé le 26 juin 2024 à Besançon, la FNCCR et Enedis ont eu pour objectif de mener des travaux visant à conforter le socle contractuel édifié en 2017. Neuf thèmes prioritaires ont ainsi été identifiés, parmi lesquels l'engagement de « travaux sur la maîtrise d'ouvrage du raccordement des producteurs d'énergie renouvelable ».

Un tel protocole porte ainsi sur plusieurs dispositifs, afférents à l'exécution de la concession de service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente :

- Clarification des règles comptables et financières du contrôle de concession ;
- Faculté d'engagement des travaux sur la maîtrise d'ouvrage de raccordement :
 - o Pour les extensions Basse Tension (BT) en zone rurale concernant le raccordement de bâtiments publics neufs qui comportent simultanément de la production et de la consommation, le niveau de puissance passe de 36 kVA à 120 kVA ;
 - o Pour les extensions BT en zone rurale concernant le raccordement des installations individuelles neuves, accédant pour la première fois au réseau et qui comportent, dès le raccordement à la fois production et consommation, le niveau passe de 6 kVA à 36 kVA ;
 - o 50 tests en zone rurale la MOA de l'extension des raccordements en injection sont confiées aux AODE, raccordement inférieur à 120 kVA sur un bâtiment public existant.
- Renouvellement des programmes pluriannuels d'investissement : ils sont dès lors intégrés aux contrôles de concession du Te61 ;
- Incitation à la sécurisation avec l'application de l'article 8 du cahier des charges de la concession (« Intégration des ouvrages dans l'environnement ») ;
- Clarification du terme I avec :
 - o Exclusion des candélabres solaires ;
 - o Report des dépenses excédentaires sur l'année N+1.
- Mise à la disposition des AODE des données pertinentes pour accélérer la transition, notamment par le maintien de l'accès aux données pour la saisie de la plateforme OPERAT jusqu'au 30 septembre 2027 ;
- Soutient les démarches sociétales et environnementales en incluant ces problématiques dans les appels d'offres d'Enedis et des adhérents de la FNCCR ainsi que la réduction de l'empreinte carbone avec le réemploi de terres et l'utilisation de terres recyclées. Ces procédures sont en cours de réflexion au sein des équipes du Te61.

Le Te61 s'est notamment porté candidat pour rejoindre les tests en zone rurale la MOA de l'extension des raccordements en injection confiée à l'AODE, en raccordement inférieur à 120 kVA sur un bâtiment public existant. Il peut agir aussi sur les extension en BT en zone rurale concernant le raccordement de bâtiments publics neufs précitées.

A ce titre, un contrat local d'expérimentation doit être signé ayant pour objet de définir les modalités et conditions de réalisation de la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de raccordement d'installations de production d'énergie, en application de l'article 2 du Protocole ; qu'il en résulte une étroite collaboration entre le Te61, Autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur le territoire du département de l'Orne, et Enedis, gestionnaire du réseau de distribution (GRD) de ce même territoire.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les termes du contrat local d'expérimentation.

12. Affaires et questions diverses :

- Affaire en justice

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Te61 du 26/06/2025 AG_22-DE

A G E D I

Présentation de Louis Avice, juriste

Le 23 mars 2021, le Te61 avait été condamné à procéder au calcul et au versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à un ancien agent par le tribunal administratif de Caen.

Le 11 août 2022, le Te61 ayant interjeté en appel, la Cour Administrative d'Appel de Nantes transmettait par ordonnance le litige au Conseil d'État, estimant qu'il n'était pas de sa compétence.

Le 15 février 2023, le Conseil d'État n'a pas admis le pourvoi du Te61.

Ainsi le 20 juin 2023, le Président a rédigé un courrier à la requérante concernant le calcul de ses droits à l'ARE.

Le 24 août 2023, un recours est engagé pour excès de pouvoir et demande 21 637,20 €. Le 11 novembre suivant, le Te61 envoie son mémoire en défense dans lequel il est fait mention d'un montant de 3 230,76 € à verser à l'agent en question. Après plusieurs audiences, le jugement final est rendu le 27 mars 2025. Il rejette la requête de la demanderesse et confirme le calcul du Te61 pour le versement de la somme de 3 230,76 € à la requérante.

Cette affaire aura coûté 7 790,76 € au Te61.

Frais d'avocats	Versement agent
5 840 € (1 ^{ère} instance) + 3 300 €	3 230,76 €
Pris en charge : 4 580 €	

La requérante peut toujours interjeter appel, mais cela est peu probable au regard de l'avancée du dossier.

- Date des réunions

- 16/09 : commission locale secteurs 1 et 3, au Te61
- 23/09 : commission locale secteurs 7 et 9, à Saint Langis lès Mortagne
- 30/09 : COMITÉ SYNDICAL
- 03/10 : commission locale secteurs 4 et 6, à Vimoutiers
- 07/10 : commission locale secteurs 2 et 12, à Messei
- 10/10 : commission locale secteurs 10 et 11, à Bagnoles de l'Orne Normandie
- 17/10 : commission locale secteurs 5 et 8, au Gué de la Chaîne (Belforêt-en-Perche)
- 16/12 : COMITÉ SYNDICAL

- Écoloustics

Jeudi 22 mai les élèves de la classe CM1/CM2 du pôle scolaire Thomas PESQUET de Belforêt en Perche ont été reçus à la maison de l'énergie par Monsieur le Président, qui a remis le trophée départemental 2025 des Écoloustics. En effet ils sont arrivés premier avec leur vidéo « Et si on vous racontait la transition énergétique de Belforêt en Perche ».

Fin de réunion : 12h00

Le secrétaire de séance,
Françoise REIG-HAMELIN



PIECE JOINTE par ma!!

Tableau des transferts de compétences

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025

Date de reception de l'AR: 13/10/2025

Comité Syndical Territoire d'Energie 061-256102922-2025-AG_22-DE

A G E D I